

celle du castorisme, et combien il avait raison de le combattre sans cesse. Comme il les connaissait bien ces antiphysiti-ques de notre politique ! Ils le détestaient à mort en retour, mais s'ils ont pu le mor- dre, ils n'ont jamais pu l'abattre.

Nous ne tenons à citer du défunt que quelques lignes, notre espace ne s'y prêtant pas, mais les suivantes viennent très bien dans notre journal et à cet endroit de notre article. Voici :

Il n'y a pas de pire exploitation que l'exploita- tion religieuse. Personne n'a le droit de faire servir à ses fins personnelles ce grand, ce puis- sant sentiment qui nous domine tous dans ce beau pays du Canada.

Dans un pays où il y a tant d'esprit honnêtes, de catholiques sincères, de disciples du vrai et du droit, il est facile de se faire des partisans au nom de la religion. Mais malheur à qui se fera de la religion un escabeau pour monter à des régions qui lui sont étrangères !

La chose la plus grave que l'on invoque contre moi, auprès du clergé, c'est d'avoir refusé, quand j'étais premier-ministre, de présenter une mesure au sujet de ce qu'on est convenu d'appeler l'"influence indue," c'est-à-dire une mesure interdisant aux tribunaux civils de s'enquérir de l'intervention du clergé dans les élections.

C'est vrai, j'ai refusé de le faire et je n'ai pas changé d'opinion à ce sujet. J'ai donné au long et en détails à l'autorité religieuse les raisons de mon refus, et loin d'avoir été désapprouvé, j'ai reçu du Saint-Siège un témoignage que je conserverai toute ma vie comme un trésor inestimable. J'ai refusé parce que dans une population mixte comme la nôtre, une semblable législation eût été un germe de discordé que les hommes d'Etat doivent s'efforcer d'éviter. On a prétendu que les protestants de la province de Québec auraient accepté cette législation. Je sais le contraire, mais ne l'aurai-je pas su, que je n'aurais pas voulu courir le risque de soulever une controverse aussi dangereuse. J'ai toujours pensé que le prêtre doit s'abstenir d'intervenir, comme prêtre, dans les luttes purement politiques. Il a tout le droit possible d'exprimer ses sympathies personnelles et même de donner son avis. S'il veut aller au delà, qu'il prenne comme les autres citoyens, le risque de ses paroles. Je crois être, là-dessus, et quelle que soit la lutte dont

on me menace, je ne changerai pas ma manière de voir.

* * *

Il était question tantôt de Chapleau, Laurier et Mercier comme orateurs,—maintenant de quelle façon ont-ils été Cana- diens? Car on ne l'est pas tous de la même manière. Le *Soleil*, dans un récent article—publiait ces lignes qui sont les deux tiers de la réponse à notre interrogation :

M. Mercier était peut-être français trop intran- geant, il ne pouvait contrôler les élans d'un cœur si grand, si généreux. Il a manqué de pru- dence, puisque lorsque l'élément qu'il avait toujours violemment combattu se dressa contre lui, il se vit déserté par ceux mêmes qu'il avait protégés, par son intrépide courage, son franc- parler et sa grande éloquence.

Instruite de cette expérience la province de Québec est devenue un peu plus opportuniste. Elle a décidé d'accepter le fait accompli, notre état social, et d'en tirer le meilleur profit possi- ble pour le bien général, au moyen de la paix, de la conciliation, de l'émulation remplaçant la rivalité, d'un échange de concessions honora- bles.

Ce qui veut dire en termes clairs que Mercier a été trop fanatique comme Cana- dien français et que Laurier ne l'est pas assez. C'est bien notre avis, et celui des deux qui nous paraît le plus digne d'ad- miration n'est pas le partisan du lâcher- tout . . . par diplomatie. Chapleau, lui, eut la suprême habileté de tenir le juste milieu : il ne sacrifia, ne laissa rien sacrifier des droits de sa race, mais il n'eut pas ces coups de forfanterie, ces excès de chau- vinisme, ces sots et imprudents appels qui, tout en ne nous donnant rien, ameutent contre nos minorités une race puissante et trop heureuse de profiter des prétextes que nous lui offrons, pour passer la lime sur la constitution ou nous gêner de cent façons.

Au point de vue de la race, Chapleau a